

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juillet 2021

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4389)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 623

présenté par

Mme Fiat, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, M. Lachaud, M. Larive,
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguié, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE PREMIER

Supprimer l'alinéa 11.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous nous opposons à l'élargissement du "passe sanitaire" pour les services et établissements de santé, sociaux et médico-sociaux, pour les seules personnes accompagnant ou rendant visite aux personnes accueillies dans ces services et établissements. Seront ainsi concernés les hôpitaux, les Ehpad, etc.

Les Français et les Françaises ne pourront donc plus se rendre auprès de leurs proches souffrant et résidant dans les services et établissements de santé, sociaux et médico-sociaux, sauf urgence. Combien de temps ces personnes vulnérables vont rester sans visite, au vu des délais actuels pour pouvoir se faire vacciner et ensuite disposer du passe sanitaire ? Comment allez-vous faire pour que ces personnes vulnérables puissent être entourées, alors que la présence de ces proches est essentielle pour endurer la convalescence, réduit l'isolement en maison de retraite et permet de se rétablir plus rapidement ?

Après des mois d'isolement, les personnes logeant dans les services et établissement accueillant des personnes vulnérables vont de nouveau faire face à une solitude qui conduit, pour de nombreux individus, à des séquelles majeures. Est-ce vraiment cela votre vision du soin et de l'attention pour autrui ?